nous avons consulté le dictionnaire de Bescherelle, ouvrage en haute estime dans le monde savant : nous lui avons demandé ce que signifie le mot *établir*, et nous copions textuellement la synonymie : *fonder, assurer, créer, ouvrir, organiser mettre en état de fonctionner, installer*. Vous voyez, Messieurs, que les mots bâtir et construire n'y sont pas, et que nous ne nous trouvons pas si éloignés de la vérité qu'on le prétend.

Dans les lignes suivantes, M. Motte, nous fait dire : Ces classes existent, la ville n'a pu entendre faire un double emploi, bâtir des classes déjà faites, etc.

Nous devons encore rectifier cette phrase : Le rapport dit « en visitant l'établissement, nous avons trouvé des locaux servant aux classes du dimanche » (élevés, nous le savions tous, au moyen de souscriptions recueillies par le vénérable doyen Maës); nous avons proposé à la supérieure d'utiliser ces locaux pour installer quatre classes quotidiennes; la supérieure en conseil de la communauté, et sur avis favorable, accepta.

Nous n'avons non plus, comme l'assure encore M. Motte, détourné des locaux de leur destination. La supérieure n'eût certainement pas voulu se prêter à cette spoliation. Ces locaux servaient seulement pour les classes dominicales : ils remplissent encore ce but ; ils n'ont jusqu'ici jamais servi pour ateliers de couture ou de piqûre; et, s'ils avaient du être employés à cet usage, dans un temps rapproché, le conseil de la communauté et la sœur Dormaignac n'auraient pas accueilli notre offre avec *bonheur*. Il y a dans l'établissement des ouvroirs installés, et nous n'y touchons pas. J'ai vu moi-même, il y a quelques jours, la supérieure qui a reconnu devant moi que nous n'avons rien détourné de sa destination, et qui le répétera à M. Motte, si notre affirmation ne lui suffit pas. Les dernières preuves de M. Motte ne sont pas plus probantes que ses autres appréciations. Nous n'ignorons pas qu'en juin et juillet 1870, M. Delaoutre, dans un rapport concernant les écoles publiques, proposa au Conseil municipal la création de sept établissements scolaires avec un devis s'élevant à 402,600 fr., les quatre classes de la rue Pellart y figuraient en septième et dernier lieu pour une somme de 15,000 francs. Le rapport fut adopté, mais il n'y eut aucun vote de subsides. Nous savons aussi qu'un ancien adjoint avait promis à la supérieure la construction de ces classes, et en avait fait dresser les plans par le directeur des Travaux municipaux. Mais qui nous prouve d'abord que nos prédécesseurs n'ont pas agi de leur propre mouvement pour ces quatre classes comme pour les 6 autres établissements ? De plus, en supposant qu'ils se soient crus liés par une clause de contrat, nous pouvons seulement en déduire qu'ils ont interprété cette clause d'une autre façon que nous, et, à notre avis, d'une façon erronée.

Notre intention, Messieurs, n'a pas été de vous engager à vous soustraire à l'accomplissement d'un vœu de Mme Lefebvre-Ducatteau, nous nous trouvons en face d'un contrat dont tous les termes ont dû être compris par ceux qui l'ont rédigé; nous l'interprétons sincèrement, avec la certitude morale de ne point forfaire à l'honneur, comme paraît le croire M. Motte. Nous ne préjugeons rien pour l'avenir, mais nous constatons que la ville n'est par *forcée* de construire.

Roubaix, 20 décembre 1871.

Signé : C. Godefroy, Ch. Daudet, Ch. Junker.

*Séance du 23 décembre 1871*

Incident relatif à la séance du 22 décembre.

M. Junker, secrétaire, lit le procès-verbal de la séance du 22 décembre 1871.

M. Talon : Je demande une explication : Le compte-rendu qu'on vient de lire est-il la reproduction sténographique de ce qui a été dit hier, ou bien est-ce un compte rendu de fantaisie ?

M. le Maire : Mais ce n'est plus une explication que vous demandez ! c'est un contrôle que vous voulez établir. Si vous ne vous en rapportez pas au travail du sténographe, prenez-en un second qui sera spécialement attaché à votre service ; vous serez peut-être alors plus satisfait. Voulant assurer une entière impartialité et éviter toute contestation j'ai cru devoir prendre un employé spécial pour la rédaction des procès-verbaux. Si vous faites encore des observations, nous n'en finirons plus. Du reste, je n'ai qu'une chose à vous faire remarquer : Si le conseil adopte le procès-verbal, c'est qu'il le reconnait exact.

M. Daudet : En tout cas, le mot *fantaisie* ne devrait pas être prononcé ici.

M. Toulemonde-Nollet : Je demande un simple renseignement. Le compte-rendu est-il le résultat de la sténographie pure ou de l'analyse de la sténographie ?

M. le Maire : C'est un analyse, évidemment.

M. Junker : Je tiens seulement à constater que le compte-rendu a été rédigé par le sténographes, suivant les notes prises par lui-même, et que ni l'administration ni moi n'avons fait sa rédaction.

M. Toulemonde-Nollet : Messieurs, comprenez-moi bien, je vous adresse un simple demande de renseignements ; ce n'est donc pas une protestation. N'ayant pu assister à la séance d'hier, je ne puis savoir ce qui a été dit ; aujourd'hui je trouve un sténographe installé, je m'informe du résultat de son travail ; mais il n'y a aucun blème dans ma question.

M. le Maire : Mais vous voyez bien qu'on vous donne toutes les explications que vous demandez ! Un homme sérieux ne fait pas une pareille question.

M. Toulemonde-Nollet : Sérieux ! mais je le suis et je l'ai toujours été. J'en appelle au témoignage de mes collègues; je n'entends pas qu'on me qualifie comme vous le faites.

M. P. Richard : Il serait possible de rapporter *in extenso* ce qui se dit dans nos séances.

M. Motte-Bossut : Et pourquoi cela ? Partout où les débats sont recueillis par un sténographe, à la Chambre, à l'enquête parlementaire, nos paroles textuelles étaient reproduites ; les orateurs faisaient alors leurs corrections s'il y avait lieu ; mais l'expression et la pensée étaient rigoureusement respectées.

M. P. Richard : A la Chambre, il y a 16 sténographes qui ont une demi-heure de travail chacun. Ils peuvent ainsi présenter un comote-rendu tout à fait complet.

M. Motte-Bossut : Il n'est pas moins vrai que la demande de M. Toulemonde-Nollet était très légitime

M. le Maire : Il est bien facile de comprendre que la lecture d'un compte-rendu qui a duré quelques minutes, ne peut pas être la reproduction exacte de ce qui a été dit dans une séance de deux heures.

M. Toulemonde-Nollet : Je ne sais pas si la séance a duré deux heures ou si elle a duré un quart d'heure. Je cherchais seulement à m'éclairer en adressant une simple question, et l'on me répond que je ne suis pas sérieux. Je crois déjà avoir prouvé le contraire, et je ne m'attendais pas à être qualifié de la sorte.

M. Junker : J'ai une réponse à adresser à M. Talon Il est bien entendu que l'analyse que je viens de lire, est la rédaction du sténographe et non pas la mienne. Pour preuve de ce que j'avance, voici son travail et voici le mien. Il ne peut donc pas y avoir d'équivoque à cet égard, je n'en crains pas de la part du conseil. Mais il est nécessaire que le public sache bien aussi que ce n'est plus moi qui rédige le procès-verbal et cette pourquoi je fais cette observation.

Le procès-verbal de la séance de la séance du 22 décembre est mis aux voix et adopté.

## Faits Divers

—On lit dans la *Province*, de Bordeaux,

On s'entretenait beaucoup, au Palais, samedi dernier, d'un événement grave, entouré de circonstances étranges, et sur lequel plane encore un profond mystère.

Il y a quelque six ans, un M. X... épousait, à Bordeaux, une jeune fille douée d'un esprit vif et d'une grande beauté.

Cette union ne fut pas heureuse. Quinze mois ne s'étaient pas écoulés, que les tribunaux retentissaient des griefs réciproquement articulés, par les deux époux, et que la cour prononçait la séparation de corps.

A la suite de cette sentence, M. X... alla se fixer à Marseille. Au mois de janvier dernier, M. X... revint à Bordeaux, partager, le domicile de sa femme.

Dans la soirée du samedi 16 mars, M. X..., qui avait manifesté l'intention de se purger, rentrai à l'habitation commune muni d'un petit paquet renfermant le médicament nécessaire.

Le lendemain matin, M. X... encore au lit recevait, sur sa demande et des mains de sa femme, un verre d'eau dans lequel celle-ci versait la poudre ou le sel que M. X... avait apporté la veille. Puis Mme X... se retirait dans une autres pièce de l'appartemant.

Moins d'une demi-heure après. M. X... était trouvé étendu sans vie sur le paquet de la chambre à coucher.

Sur le rapport du médecin préposé aux décès, le cadavre de M. X... fut soumis à l'examen sévère de deux praticiens qui, soit à l'extérieur du corps, soit dans les intestins, ne découvrirent rien, dit-on, qui pût expliquer cette mort soudaine, rien non plus qui fût de nature à en faire suspecter la cause.

La justice, assure-t-on, ne s'est pas contentée de cet examen; et aujourd'hui, affirme-on encore, les restes de M. X... sont soumis à un nouvel examen.

Une enquête est ouverte.

— Une aventure des plus burlesques, en même temps que des plus désagréables, vient d'arriver à Mme de R***, dont le mari porte un nom bien connu dans la finance et la haute administration.

Mme de R*** a accepté la fonction de dame quêteuse dans le 1er arrondissement. Or, hier, elle accomplissait sa tâche patriotique dans la rue Cardinet.

Après deux heures de quête, dit *Paris-Journal*, elle avait ramassé quatorze sous, lorsqu'elle arriva dans un galetas habité par un homme et une femme d'apparence sinistre:

— Je viens pour la souscription... murmura Mme de R***. un peu effrayée.

— Vos papiers? interrogea l'homme du ton le plus agressif.

— Mes papiers? riposte Mme de R***, en fouillant dans ses poches... Ah ! mon Dieu ! j'ai oublié ma carte !

—Alors, tu es une voleuse! exclamèrent ensemble l'homme et la femme Au poste!

Mme de R*** se trouva mal de frayeur; l'homme et la femme la prirent par les pieds et par la tête, et descendirent l'escalier. Un rassemblement énorme se forma devant la porte, et ce n'est qu'au bout de cinq minutes que les gardiens de la paix réussirent à le dissiper.

Quant à Mme de R***, ou a eu toutes les peines du monde à la faire revenir à elle.

—La souscription pour le rétablissemnt de l'hôpital de la Légion-d'Honneur a dépassé la somme nécessaire aux travaux de construction. Le général Vinoy serait. dit-on, dans l'intention de proposer, avec l'assentiment des souscripteurs, que le reliquat de la somme fut employé au rétablissemnet immédiat dela colonne Vendôme, L'armée, qui a vaincu l'anarchie, en invoquant par la *proclamation du maréchal Mac Mahon* les glorieux souvenirs consacrés par ce monument célèbre entre tous, regarde comme une question d'honneur l'accomplisssement de la promesse faite, il y i déjà plus d'un an, par la commission de l'Assemblée.

— Une cause assez curieuse va paraître à la première chambre correctionnelle de Marseille.

Un plongeur avait été chargé de fouiller les débris d'un navire qui avait sombré aux environs du port; mais il paraît qu'ayant trouvé de l'argent, il le cacha dans une anfractuosité du rocher. Afin de le prendre sur le fait, le propriétaire du navire et un de ses amis revêtirent un appareil de plongeur, et se cachant au fond des ondes, ils le prirent en flagrant délit de vol.

— A dix heures un quart du soir, avenue de Clichy à Paris, un enfant de dix mois ayant été laissé seul pendant deux heures, dans une maison occupé par la femme B. ., a été trouvé, au retour de sa mère, environné de rats assez gros, qui lui avaient déjà rongé le nez et une partie de lr joue droite.

Le malheureux enfant, qui poussait des cris déchirants, a été transporté dans une pharmacie voisine, où les soins nécessaires lui ont été donnés.

Aucun organe essentiel à la vie n'a été atteint heureusement, mais le pauvre petit gardera des traces ineffaçables de ce triste accident.

— On écrit de Bruxelles, le 22 mars, au *Journal de Liége :*

Vous avez vu depuis quelques temps figurer et répéter dans plusieurs journaux l'annonce d'un *crime* commis au Quartier-Léopold, à Bruxelles, dans une maison du plus grand monde.

Le chose a été d'abord *révélée* par un journal pen connu à Bruxelles, qui a nom *l'Eclaireur*, qui se fabrique dans la même officine que *la Cote Libre* et qui a probablement le même rédacteur.

La police, qui n'avait absolument rien appris du prétendu crime, s'adressa à la rédaction du journal, et le sieur Mandel répondit qu'en effet un crime avait été commis au Quartier-Léopold, mais qu'il n'entendait le faire connaître qu'au juge d'instruction lui-même. On devina de suite, et l'honorable directeur de *la Cote libre* en fut pour sa malice.

Le fameux crime que les uns ont appelé un empoisonnement, les autres un double ou triple assassinat, n'était pas autre chose que les « griefs » de Mandel contre la Compagnie du Luxembourg.

Le sieur Mandel n'ose pas, en effet, signer une dénonciation sur laquelle il serait immédiatement instruit, mais qui l'exposerait à des poursuites du moment où la calomnie serait constatée, et il voulait, en se faisant assigner pour révéler un crime imaginaire, se couvrir par sa qualité de témoin.

La ruse a été éventée, et le *témoin oculaire* de cet exécrable attentat, dont parle l'*Etoile*, attendra longtemps encore qu'il soit mandé par les gens qu'il se proposait de mystifier.

— On écrit de Cette au *Messager du Midi* qu'à la suite d'une enqdête ouverte par le commissaire central, les auteurs de la scène de provocation contre des officiers du 63e dont nous avons parlé hier, ont été découverts et arrêté.

— La *Décentralisation* annonce que le désaccord entre les ouvriers passementiers de Lyon et leurs patrons est plus complet que jamais. Mardi, dans une réunion à laquelle patrons et ouvriers étaient en présence, l'interdit a été prononcé sur dix-huit maisons nouvelles, dans le but d'amener les fabricants à souscrire aux demandes des ouvriers compagnons.

La signature des tarifs consentis est toujours le point de départ sur lequel les fabricants entendent ne pas céder.

Les journaux anglais d'hier matin contiennent un appel adressé au public anglais par le prétendu ou le prétendant Roger Tichborne; ce personnage expose que l'accusation de faux serment dont il est l'objet et celle de faux dont on le menace, l'oblige à établir son identité par de nouveaux témoignages, et en conséquence à acheter sa mise en liberté, moyennant la somme fixée comme caution. Dès lors, il croit devoir demander au peuple anglais les fonds nécessaires pour sa justification ; il ouvre donc une souscription publique dans ce but.

— Simon Mayer, ex-commandant de la place Vendôme et colonel de la 5e légion sous la Commune, condamné à mort par le dixième conseil de guerre pour participation aux assassinats de la rue des Rosiers et dont la peine avait été commuée, vient de s'évader dans les circonstances suivantes:

Profitant d'un moment où il lui était permis de se promener dans la cour du préau, avec huit de ses camarades, Simon Mayer, qui est doué d'une force peu commune et d'une adresse devenue proverbiale parmi ses co détenus, fit sauter la serrure d'une porte grillée qui donne sur le corridor des infirmeries, et, se dérobant derrière la colonnade des piliers, gagna le vestiaire où probablement personne ne se trouvait à ce moment. Il n'eut alors que le choix des vêtements.

Quittant ses habits de prisonnier, il prit un paquet appartenant à un camarade, et dans lequel se trouvaient les effets que ce dernier avait quittés pour endosser la veste grise, changea précipitament de costumme, et, enlevant un énorme madrier sur ses épaules, passa devant le poste sans que celui-ci, qui le prit pour un ouvriér, se doutât de quelque chose.

Nous espérons qu'une information sera faite par l'autorité militaire sur cette nouvelle évasion.

ETAT-CIVIL DE TOURCOING

Du 27 mars. — *Naissance* — *Néant*.

*Décès*. — Jules Desreux, 3 mois. Croix Rouge. — Leman Marie-Anne 76 ans, Moulin Fagot. — Sénélar Léocadie, 32 ans, rue de Lille.

## Commerce

Manchester 28 mars.

L'amélioration du marché de Liverpool a amené également sur notre marché un sentiment de mieux. Le marché est plus tendu, mais les producteurs n'ont encore pu obtenir de hausse sur les cours de mardi. Les côtes sont plus fermes et il y a plus de ton aussi bien pour les filés que pour les tissus ; quant aux affaires, elles n'ont pas été sensiblement plus importantes.

New-York, 28 mars.

Upland, 23 c. 1/4.

Change 4 fr. 74 3/8. — Or, 110 1/4.

A New-Orléans; le low middling revient à 141 fr. au Havre.

A Savannah, le low middling revient à 138 fr. au Havre.


**OBLIGATIONS VILLE DE PARIS 1871**

Tirage 10 *Avril*, 88 lots de 100,000, 50,000, 10,000 et 1,000 francs.

Ventes des titres au comptant et à crédit payables en 5 termes, tous les 2 mois, suivant prospectus.

Envoyer le 1er versement de 10 fr. par titre, en billets de banque ou mandat-poste, **avant le 10 avril**, pour participer à ce tirage.

Titres par retour du courrier.

Achat et vente de toutes valeurs cotées ou non cotées.

J. Stein et Ce, Banque et Change, 40 *passage Jouffroy, Paris*.

**Le Guarana ou Paullinia du Brésil**, est un médicament d'une efficacité rare contre les *migraines, maux de tête, névralgies, diarrhées*. Un seul paquet suffit le plus souvent pour faire disparaître la plus violente migraine. En exigeant le cachet de **MM. Grimault et Ce**, pharmaciens et importateurs de de ce produit, on l'obtient pur et 50 0/0 meilleur marché. Chaque boîte contient en effet 12 paquets et se vend 3 fr. — Paris, Pharmacie, 7, rue de la Feuillade. Dépôt dans toutes les bonnes pharmacies. 1929.

**SÉVILLE-XÉRÈS-CADIX**

Le *Journal officiel* a publié l'ordonnance ouvrant le dernier délai de deux mois accordé par la loi espagnole pour recueillir les adhésions à la transaction officielle du 3 avril 1870. Ce dernier délai sera clos le 10 mai prochain.

Si, à cette époque, la transaction n'avait pas réuni la majorité d'adhérents déterminée par la loi, le chemin serait déclaré en faillite, et les obligations perdraient les bénéfices que la transaction a pour objet de leur assurer.

Tous ceux qui désirent éviter cette mise en faillite et les désastres qu'elle entraînerait pour eux, sont donc intéressés à donner leur adhésion dans le plus bref délai.

Ces adhésions et les titres d'obligation auxquels elles se référeront devront être remis.

A Madrid, au siége de la compagnie, Calles Pizarro, no 11.

A Paris, chez MM. les fils de Guilhon jeune, banquiers, rue Blanche, no 72, qui continuent de payer à tous les adhérents 1 franc 42 c. 1/2 par obligation pour les intérêts anticipés du premier semestre 1871.

Dans les départements, à tous banquiers ou agents de change qui se chargeront de transmettre les adhésions à MM. les fils de Guilhon jeune, et d'y recevoir, pour compte de leurs déposants, les intérêts anticipés du 1er semestre de 1871. 2008

**SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE**
BANQUE DE CRÉDIT ET D'ÉMISSION
(ANONYME)
**Capital : 5,000,000 francs**
*Siége social* : 57, *rue Taitbout, Paris*

OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ:

Paritcipation aux emprunts publics et émissions.

Prêts et avances sur titres. (*Mêmes numéros conservés*).

Paiements de tous coupons.

Placement permanent d'obligations et arbitrages avec toutes valeurs.

Achat et vente de toutes valeurs en Banque

Opération de Bourse au comptant et à terme (courtage officiel). Renseignements gratuits sur toutes valeurs françaises et étrangères.

*Le Président du Conseil d'administration*
N. Lefebvre-Duruflé, G. O. ✻
Ancien Ministre du Commerce.
2030

POUR ÉVITER
LES CONTREFAÇONS
DU
**CHOCOLAT-MENIER**
IL EST INDISPENSABLE
D'EXIGER
**le véritable nom** 1700


**GRAND THÉATRE DE LILLE**

(Direction de M. Bonnefoy.)

L'administration a l'honneur d'annoncer à MM. les abonnés et habitues du Grand Théâtre que la saison d'opéra sera continuée pendant le mois d'avril prochain.

**Tableau de la Troupe :**

MM. Sylva, fort ténor ;
Peschard, ténor léger, des théâtres de Paris, Lyon, Marseilles, Bruxelles ;
Tournié, second ténor;
Diquier-Delaunay, baryton d'opéra-comique, des Théâtres de Paris, Marseille. Bordeaux, Bruxelles ;
Brégal, baryton de Grand Opéra, du théâtre royal de Liége ;
Feiltlinger première basse de grand opéra du théâtre royal de Liége.
Dupin, première basse d'opéra-comique ;
Bonnefoy, première basse d'opéra-comique;
Jouard, deuxième basse comique ;
Borès, trial, ténor comique;
Bouland, laruette;
Mmes Werckem (Anno), forte chanteuse du théâtre Lyrique;
Mézeray (Caroline). chanteuse légère;
Mézeray (Cécile,) première dugazon;
Schuler, deuxième dugazon ;
Wuilfer, mère dugazon, duègne.

Du 8 au 13 avril, les artistes de la Comédie Française donneront une seule représentation d'ATHALIE, tragédie de Racine, avec les chœurs à grand orchestre, composés par M. Jules Cohen.

Les conditions d'abonnement seront les mêmes que pendant la présente saison théâtrale. L'administation se réserve le droit de donner deux représentations abonnements généralement suspendus.

Messieurs les abonnés qui ont souscrit en octobre dernier pour les représentations abonnemeut suspendu auront droit à ces deux soirées.

Le mirimum des représentations en avril sera de 18.

La direction réservera expressément à Messieurs les abonnés leur place, jusqu'au dimanche 31 mars; passé ce délai il pourra en être disposé.

Samedi 30 mars à 7 heures.

Avant-dernière représention de Mlle Blanche BARETTI de l'Opéra-Comique et du Théâtre Lyrique de Paris.

**La Fille du Régiment**, opéra-comique en 2 actes

**Les maris sont esclaves,** comédie en 3 actes.

**La Dent de Sagesse,** vaudeville en 1 acte.

AVIS. — L'administration a l'honneur d'informer le public que les billets dits de famille seront admis ce soir.

Lundi 1 avril

Première représentation de M. PESCHARD, dernière sujet des théâtre de Paris.

**La Deme Blanche,** opéra-comique en 3 actes.

**THÉATRE DE ROUBAIX**

LES ARTISTES RÉUNIS

*Dimanche* 31 *Mars* 1872

**Cloture définitive**

A l'occasion des fêtes de Pâques, deux grandes pièces.

**La Mendiante**, drame en cinq actes, par MM. Anicet Bourgeois et Michel Masson.

**Les mémoires du diable,** comédie-vaudeville en trois actes, par M. E. Arago.

ORDRE : 1o La Mendiante. — 2o Les Mémoires.

NOTA. — Vu la longueur du spectacle, on commencera à 6 heures 1/2 précises, afin de finir avant minuit.

**Bilan hebdomadaire de la Banque de France**

28 MARS

| | | | |
|---|---|---|---|
| Encaisse métallique. . | 672,391,953, fr. | Aug. | 9,150,139 fr. |
| Portefeuille. . . . . | 1,949,686,096 | Aug. | 15,447,608 |
| Billets au porteur en circulation | 2,372,861,110 | Aug. | 1,212,465 » |
| Compte courant du Trésor, créd. | 134,791,081 | Aug. | 13,485,075 » |
| Comptes courants. . | 253,937,320 | Aug. | 3,392,963 . |
| Avances sur titres . | 63,710,950 | Dim | 351,605 |
| Avances à la ville de Paris . . . . . | 123,000,000 | Dim. | 2,500,000 » |

**Bilan hebdomadaire de la Banque d'Angleterre**

28 MARS

| | | |
|---|---|---|
| Diminution. | Portefeuille . . . . . | 4,185,968 liv.st. |
| . | Comptes particuliers . . . | 2,139,128 |
| . | Comptes du Trésor . . . . | 853,097 |
| Augmentation. | Circulaton des Billets . . . | 1,036,165 |
| . | Encaisse métallique. . . . | 178,315 |
| . | Réserve desbillets . . . . | 176,840 |

**BOURSE DE LILLE**

DU 28 MARS 1872

OBLIGATIONS

Nord. . . . . 302 75

COURS PRECÉDENT.

FONDS DE L'ÉTAT

| | |
|---|---|
| Rente 3 0/0 . . . . . | 56 60 |
| Rente 4 1/2 0/0 . . . . . | 79 50 |
| Obligations 6 0/0 1870 . . . . . | 515 .. |
| Emprunt 6 0/0, 25 fr. 30 versés, p.c. | 91 40 |
| Emprunt 5 0/0. . . . . | 88 80 |

OBLIGATIONS DES VILLES.

| | |
|---|---|
| Paris 1855-1860 . . . . . | 380 »» |
| Paris 1865 . . . . . | 437 50 |
| Lille 1860 . . . . . | 95 50 |
| Lille 1863 . . . . . | 86 .. |
| Lille 1868 . . . . . | 472 50 |
| Armentières . . . . . | 470 .. |
| Département du Nord . . . . . | 82 »» |
| Roubaix-Tourcoing, remb. à 50 fr. | 36 .. |
| Bordeaux. . . . . | 82 .» |
| Amiens. . . . . | 92 50 |
| Bruxelles 1868. . . . . | 163 25 |

VALEURS LOCALES

| | |
|---|---|
| Caisse commerciale de Lille, Verley | 550 ». |
| Caisse commerce de Roubaix, Verley | 525 .. |
| Caisse d'escompte Pérot et Ce....dem | 590 |
| Crédit industriel et de Dépôts du Nord | 530 »» |
| Comptoir commercial Devilder et Ce | 512 50 |
| Gaz de Wazemmes, actions anciennes | 1420 .. |
| Gaz de Wazemmes, actions nouvelles | 1375 .. |
| Le Nord, assurances contre l'incendie | 1330 .. |

CHARBONNAGES

| | |
|---|---|
| Azincourt. . . . . | ... .. |
| Bruay. . . . . | 3100 .. |
| Bully-Grenay (le sixième) . . . . | 417 50 |
| Carvin . . . . . | 882 50 |
| Courrières. . . . . | 10075 .. |
| Escarpelle. . . . . | 1150 .. |
| Ferfay . . . . . | »940 .. |
| Lens. . . . . | 9800 .. |
| Meurchin . . . . . | 1050 .. |
| Vicoigne et Nœux...demandé à 5000 | 5410 .. |
| Vendin . . . . . | »»» .» |

MARCHÉ D'ARRAS DU 27 MARS

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Blé blanc..... | 23 .. | a 24 .. | TOURTEAUX (104 Kil. | | |
| « roux..... | 18 .. | 24 50 | Œillettes .. ... | 20 .. | ... |
| Seigle..... | 11 50 | 13 .. | Colza ..... | 20 .. | ... |
| Scourgeon..... | .. | .. .. | Lin..... | 25 .. | .27 |
| Avoine .. ..... | 5 .. | 7 50 | Cameline..... | 20 50 | . . |
| Œillettes ..... | 33 50 | .. .. | FARINES | | |
| Colza ..... | . .. | .. .. | 1re qualité..... | 43 .. | .44 |
| Lin. ..... | .. | .. .. | 2e qualité..... | 41 .. | .42 |
| Cameline..... | 21 .. | 24 50 | SONS (100 Kl) | | |
| HUILFS | | | Sous gros..... | .. .. | ... |
| Œill. surf.... | 125 .. | ... .. | 3/6 Nord..... | 10 .. | ... |
| Colza br ..... | 92 .. | ... .. | Sucre b. 4e..... | .. .. | ... |
| Lin.. ..... | 88 .. | .. .. | Raffinés..... | .. .. | ... |
| Cameline.... | 86 .. | .. .. | Prut 88c ..... | .. .. | ... |


**APPRENTIS**

On demande des **Apprentis** à l'imprimerie du Journal de Roubaix, rue Nain, 1.